AR Prefecture

016-200072023-20211104-20211104_02-DE Reçu le 18/11/2021 Publié le 18/11/2021

République Française



Département de la Charente

Séance du Jeudi 04 Novembre 2021

Délibération n°20211104_02

Nombre de conseillers communautaires:

En exercice: 70
Présents: 53
Pouvoirs: 4
Suppléants: 3

= VOTANTS: 60
- dont « pour »: 60
- dont « contre »: 0
- dont « abstention »: 0

Objet : ASSAINISSEMENT : Travaux de réhabilitation du réseau à MANSLE (rue Charles et rue Martin)

Le jeudi 04 novembre 2021, le conseil communautaire de la Communauté de Communes Cœur de Charente, convoqué le 29/10/2021, s'est réuni sous la présidence de Christian CROIZARD à la Salle Socioculturelle de ST-FRAIGNE.

Présents: FOURÉ Brigitte – GEOFFRION Olivier – CAILLAUD Nadia – COMBAUD Alain – GIRAUD-BERNARD Eric – CHAMPALOUX Didier – LIOT Gérard – LIZOT Jackie – PERCHE Marie-Annick – AGUESSEAU Norbert – BORNE Bernard – MAINGUET Martine – BOIREAUD Philippe – COYAUD Pierrick – FLAUD Yves – KAUD Pascal – CECCHIN Catherine – TEXIER Didier – CRINE Jean-Jacques – GAGNAIRE Marie-Claire – CHAUSSEPIED Pierre – DURAND Jean-Louis - DUGOIS Dominique – PAPILLAUD Sonia – CROIZARD Christian – THURU Marie-Danièle – LEMAIRE Marie-Claude – HENTRY Jimmy – CHABAUTY James – ROULAUD Jean-Jacques – PINEAU Francine – MUGNIER Pierre-Hermann – LAVERGNE Didier – BERTRAND Didier – JEUNE Karine – GIROUX-MALLOT Françoise – BORDES Jean-Jacques – VIGNET Aurélie – CLAVAUD Gérard – TEILLET Anne – BONNET Franck – CHARRIAUD Sébastien – FAURE Sigrid – DANEDE Laurent – VERGNAUD David – LACROIX Aurélie – ETIENNE Murielle – SOURY Christine – POTEL Maryse – LASBUGUES Elisabeth – CHAVOUET DOS-SANTOS Manuella – GOYAUD Philippe – MAGNANT Jacques.

Absents excusés:

BOIZUMAULT Sylvie représentée par BERNARD Anne-Marie - suppléante GUYON Jean-Guy - représenté par BELLAUD Maryline - suppléante MAGNANT Jocelyne représentée par ROUDIER Jonathan - suppléant

COMBAUD Renaud pouvoir à FOURÉ Brigitte LAMAZIERE Véronique pouvoir à DUGOIS Dominique DE LUSTRAC Jean-Marc - pouvoir à LASBUGUES Elisabeth CAMY Bruno pouvoir à POTEL Maryse

Absents excusés : PERRON Michelle - BOUCHET Eric - BRAUNBARTH Jean-Philippe - SEVRIT Raymond - JÉROME Géraldine.

Absents non excusés : BLANCHON Alain — BEAU Jean-Yves — BOURABIER Jacques — ROUMAGNE Magalie - MAHÉ Jacques -

Secrétaire de séance : Christine SOURY.

AR Prefecture

016-200072023-20211104-20211104_02-DE Reçu le 18/11/2021 Publié le 18/11/2021

Objet : ASSAINISSEMENT : Travaux de réhabilitation du réseau à MANSLE (rue Charles et rue Martin)

Vu l'avis favorable de la Commission Assainissement du 16 septembre 2021,

Vu l'avis favorable du bureau communautaire réuni le 04 octobre 2021,

Dans le cadre du projet d'aménagement de bourg de la commune de Mansle, les rue Martin et rue Charles vont faire l'objet de travaux. Lors de la réunion des concessionnaires, il a été souligné que les réseaux d'eau potable et d'assainissement étaient à refaire car très anciens (présence de plomb sur le réseau d'eau potable et d'amiante sur le réseau d'eaux usées).

La commune a donc décalé cette phase de travaux pour que les travaux de renouvèlement des canalisations d'eau potable et d'assainissement puissent se faire avant. Une convention de groupement de commande va être réalisée entre la communauté de communes Cœur de Charente et le syndicat intercommunal d'alimentation en eau potable Nord-Est Charente pour réaliser avec la même entreprise les travaux d'eau potable et d'assainissement collectif.

Ces travaux sont prévus sans attendre le résultat de l'étude diagnostique des réseaux d'assainissement collectif, car bien que vieillissant et sans pente, ces travaux ne rentrent pas dans les critères de l'Agence de l'Eau Adour Garonne. Le Département sera néanmoins sollicité au titre d'une demande de subvention.

Le montant prévisionnel des travaux à ce stade du projet est estimé à 265 755 €.

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, décide :

- D'APPROUVER la réalisation des travaux précités ;
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à exécuter tous les actes en découlant, y compris dans le cadre du groupement de commande précité;
- D'INSCRIRE les crédits en découlant au titre du budget 2022.
- D'AUTORISER Monsieur le Président ou son représentant à solliciter les subventions auprès du Conseil Départemental de la Charente

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits. Ont signé au registre des délibérations les membres présents. Pour extrait conforme,

Le Président,

Christian CROIZARD